



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Le 28 avril 2026 à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LAINÉ, Maire.

Etaient présents : MM. Patrice LAINÉ, Wassila LAOUAMER, Laurent PAVIET, Claire FREMIN DU SARTEL, Maurice MOIZAN, Gianfranco ZEDDA, Yvan OLIVAS, Laurent KELLER, Stéphanie LEDENT, Cassandre PICOT, William LESAGE, Jennifer DUGRENIER.

Absents excusés : Catherine RENAUDIN, Emmanuelle COTTRET, Philippe CHARRIER

Avaient donné pouvoir : Catherine RENAUDIN à Laurent PAVIET, Emmanuelle COTTRET à Cassandre PICOT, Philippe CHARRIER à William LESAGE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite tous ses vœux de bienvenue aux membres présents.

1°) Désignation du secrétaire de séance

Madame Claire FREMIN DU SARTEL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 28 mars 2026
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Fongibilité des crédits
- Fixation du droit de place pour un commerce ambulant
- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe et création d'un poste d'attaché territorial à temps complet
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 7 ne sera pas abordé ce soir et est de ce fait reporté.

2°) Approbation du procès-verbal du 28 mars 2026

Madame Dugrenier regrette que l'assemblée n'ait pas été informée de l'enregistrement de cette séance. Cependant, elle précise qu'elle adhère à ce procédé qui permet d'avoir des procès-verbaux précis. Monsieur le Maire déplore cet oubli d'information et indique que la séance de ce jour ne sera pas enregistrée. Il précise qu'il souhaite la transparence des débats.

Monsieur le Maire donne la parole à Wassila LAOUAMER qui donne lecture d'une note de présentation sur le budget primitif 2026 :

« Mesdames, Messieurs.

Le budget primitif 2026 que nous vous présentons ce soir s'inscrit dans un contexte particulier puisque notre équipe municipale a été élue le 15 mars dernier.

Il s'agit donc d'un budget de transition, construit en grande partie sur la base des éléments préparés en amont, tout en y intégrant nos premières orientations.

Notre objectif a été de garantir la continuité du service public, tout en posant les bases de notre action pour les années à venir.

Fonctionnement : la section de fonctionnement s'élève à 2 882 403 € en recettes et en dépenses. Les principales charges concernent le personnel, l'énergie, l'entretien et les services à la population.

La situation financière : la commune présente une situation saine avec une capacité d'autofinancement importante, notamment plus de 850 000 € en 2025.

Les ressources humaines : la commune compte 8 agents. Les charges évoluent notamment en raison de décisions nationales.

Investissement : le programme d'investissement 2026 s'élève à 1 583 076 €.

Il comprend les restes à réaliser et de nouveaux projets : bâtiments, voirie, sécurisation.

Financement : les investissements sont financés sans emprunt grâce à l'autofinancement et aux subventions.

Fiscalité : aucune augmentation des taux d'imposition en 2026.

Précisions importantes : ce budget a été établi sans reprise des résultats 2025, certaines opérations de cession étant encore en cours de réalisation. Nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité, afin de ne pas alourdir la charge pour nos habitants.

Dette : la commune ne présente aucun emprunt en cours.

Conclusion : ce budget est un budget de transition, de continuité et de responsabilité. Il prépare les projets des prochaines années ».

3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Il est proposé de maintenir les mêmes taux que 2025, sachant que seules les bases suivent l'inflation :

Taxes	Bases 2025	Taux 2025	Bases 2026	Taux 2026	Produits
Taxe foncier bâti	3 355 849	31,13	3 407 000	31,13	1 060 599
Taxe foncier non bâti	70 905	25,42	71 400	25,42	18 150
Taxe habitation	320 532	12,85	304 300	12,85	39 103
TOTAL					1 117 852

Monsieur Lesage regrette de ne pas avoir eu copie de l'état 1259. Celui-ci sera joint au procès-verbal.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition 2025 pour 2026.

4°) Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'une note de synthèse a été transmise à tous les conseillers et demande si ceux-ci ont des questions.

M. Lesage relève que la capacité d'autofinancement est toujours positive et que la gestion est saine. Il s'interroge quant aux dépenses d'investissement : pourquoi avoir ajouter 255 000 € en travaux de bâtiments et 252 000 € en travaux de voirie ? Mr LESAGE indique que prévoir 150 000 € pour les travaux de l'église est trop juste au regard des 160 000 € initialement prévu. De même il considère que prévoir 41 000 € pour la voirie est également trop juste.

Il regrette enfin qu'une version papier du M57 ne soit pas fournie.

Mme LOUAMER répond que le M57 a été transmis par PASTEL et que cette modalité de transmission est préférable compte tenu du volume important de ce document pour des raisons d'économies. Elle

ajoute que les justificatifs seront transmis au fur et à mesure. Elle indique par ailleurs que des DM pourront intervenir en cours d'exercice en fonction des besoins.

M. Moizan répond que ce ne sont que des prévisions puisqu'au vue du timing entre les élections et le vote du budget primitif qui doit intervenir avant le 30 avril, les commissions n'ont pas pu se réunir pour envisager les projets et obtenir des devis.

M. le Maire informe que Madame Leclercq, conseillère auprès des décideurs locaux, a été rencontrée et a confirmé que le budget est conforme et transparent. Au niveau des dépenses, le Conseil Municipal et la population seront informés de leur utilisation.

M. Lesage regrette de ne pas avoir été destinataire du compte rendu de la dernière commission finances à laquelle il n'a pas pu participer. Mme Laouamer répond qu'il n'y a pas eu de commission car bien évidemment M. Lesage aurait été convié.

Mme Dugrenier demande quant aura lieu le vote du CFU ? Réponse : en juin.

Après délibération, et à la majorité (2 votes contre : M. Lesage + pouvoir de M. Charrier), le budget primitif 2026 est adopté.

Investissement :	Dépenses = 1 583 076,68 €	Recettes = 1 583 076,68 €
Fonctionnement :	Dépenses = 2 882 403,00 €	Recettes = 2 882 403,00 €.

M. Lesage précise qu'il a voté contre car pas assez de précisions pour les opérations d'investissement.

5°) Fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté la nomenclature M57 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

M. Lesage informe qu'il ne votera pas favorablement car cette décision permet d'effectuer des virements

sans décisions modificatives.

Mme DUGRENIER interroge sur la nécessité de cette décision en amont ou en aval d'une Décision Modificative.

Il est répondu que cette procédure permet de ne pas attendre la réunion du Conseil Municipal s'il apparaît un besoin de crédits urgent. Bien évidemment, le Conseil Municipal sera informé en cas de virements.

Mme DUGRENIER considère que cette mesure contrevient aux engagements de campagne portant sur la transparence et l'information dues aux Chamantais puisque l'information interviendra à postériori.

Après délibération, et à la majorité (3 votes contre : Mme Dugrenier, M. Lesage + pouvoir M. Charrier), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

6°) Fixation du droit de place pour l'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un nouveau commerçant ambulant souhaite s'installer sur le domaine public de la commune (devant l'école) pour y vendre des pizzas en remplacement de l'ancien (CAPPO). Il souhaite s'installer le mercredi soir uniquement.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu également une proposition pour faire installer un distributeur de pizza sur la zone commerciale. Cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le droit de place à 30 € mensuel pour 1 jour par semaine au nouveau vendeur de pizza.

7°) Questions diverses

- M. Lesage présente ses félicitations à M. le Maire pour son élection à la vice-présidence de la CCSSO, en charge du dossier « Aire de Grand Passage ». M. Charrier et lui-même se sont battus sur ce dossier (coût estimé à 1,5 M€) pour un endroit où ils n'iraient en aucun cas. Une autre solution est possible et les services de la CCSSO sont bien au courant.
- M. Lesage poursuit en indiquant qu'il vient d'apprendre que le responsable technique, en la personne de M. David Jourdain, a demandé sa mutation. Encore une incompatibilité avec M. Moizan. Quel dommage de perdre notre « couteau Suisse » qui connaissait tout des différents équipements de la commune. Bonne chance à lui.
- M. Moizan demande des précisions quant à cette remarque déplacée.
- Aucun élément de réponse est apporté par Mr Lesage.
- M. le Maire indique que cette mutation est une opportunité d'évolution de carrière pour M. Jourdain. Il va mener des missions plus importantes et qu'il aura plus d'agents à gérer. Il indique que la seule chose demandée à Mr Jourdain est le report de son départ de la commune au 01 juillet au lieu du 15 juin. Il précise qu'il a été lui-même grandement perturbé par le départ

précipité de la Secrétaire Générale et que ce genre d'attaque ne devra plus être fait, d'ailleurs cela sera précisé dans le règlement intérieur.

- Mr Lesage répond que pendant les périodes post électorales il y a de nombreuses mutations dans les collectivités locales.
- Mme Dugrenier demande si les quatre membres bénévoles du CCAS ont été désignés ?
- M. le Maire confirme que la commission est constituée et qu'elle se réunira prochainement. Une convocation leur sera envoyée prochainement.
- Mme Dugrenier demande si les commissions communales sont composées.
- Mr le Maire répond que celles-ci seront validées au prochain conseil municipal.
- M. le Maire informe l'assemblée qu'il a déjà évoqué avec les parlementaires les difficultés qu'engendrent le timing serré entre les élections et la date de vote du budget, ainsi que la possibilité laissée aux élus sortants de prendre des décisions telles que congédier la secrétaire générale de mairie.
- Mme Dugrenier informe que la fête de l'école aura lieu le 20 juin. Mme Laouamer précise que des précisions seront apportées via les réseaux sociaux.
- M. le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai à partir de 11h, la communication sera élargie.

La séance est levée à 20 h 55.

La secrétaire de séance,

Claire FREMIN DU SARTEL



--